

DÉROGATIONS MINEURES Nos 935, 945, 946 ET 947

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 6 décembre 2010 à 19 h, en la salle du conseil, 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage CA29 0040 pour les immeubles suivants :

<u>Étude</u>	<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
935	1021, chemin de la Rive-Boisée Lot 1 368 636	Permettre en zone résidentielle H1-5-293, qu'un bâtiment existant ait un revêtement de stuc acrylique au lieu de maçonnerie ou de fibragglo-ciment.
945	5003, rue Olympia Lot 1 899 135	Permettre en zone résidentielle H1-8-483 que le coin nord-ouest de la cour latérale du bâtiment existant soit de 1,95 m et que le coin sud-est de la cour latérale du bâtiment existant soit de 1,93 m au lieu du minimum requis de 2 m; Comme indiqué au certificat de localisation, dossier WI-0093, minute 1954, préparé par Normand Jean, arpenteur géomètre, le 6 octobre 2010.
946	4973, rue Oka Lot 1 977 741	Permettre en zone résidentielle H1-3-151 que la cour avant du bâtiment existant soit de 5,78 m au lieu du minimum requis de 6 m; Comme indiqué au certificat de localisation, dossier 47811-1, minute 2643, préparé par Pierre Cardinal, arpenteur géomètre, le 28 juin 2010.
947	4939, rue Rose-Marie Lot 1 990 982	Permettre en zone résidentielle H1-2-103 que la cour latérale du côté sud-est du bâtiment existant soit de 1,92 m au lieu du minimum requis de 2 m; Comme indiqué au certificat de localisation, numéro CL.84-1786, préparé par Maurice Viger, arpenteur géomètre, le 21 mai 1984.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce dix-neuvième jour de novembre de l'an 2010.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

/ml